



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER : UNE INSTITUTION PARTIALE AU SERVICE DU GOUVERNEMENT

Le 18 Juillet 2019, Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers, et Guy Vallancien, médecin chirurgien chargé de mission auprès du ministère de la santé, ont signé une tribune dans le journal *Le Monde* pour répondre à la crise des Urgences, à la dépendance et à la politique de prévention.

Relayés par le site Infirmier.com, ils affirment que : "*Les infirmiers disposent d'un savoir-faire qui permettrait une extension de leur champ d'actions*" prompt à prendre en compte ces trois priorités sanitaires. Mieux, ils estiment que les textes législatifs en vigueur sont dépassés et qu'il faut envisager des solutions pour élargir les missions des infirmiers. Ces derniers devraient intervenir en premier recours dans les situations d'urgence ; développer leurs compétences dans la prise en charge du grand âge et de la dépendance et s'impliquer plus activement dans la politique d'éducation et de prévention à la santé.

L'O.N.I. le dit sans équivoque, il est un acteur de ce processus portant en vérité sur l'ensemble des professions paramédicales.

Ainsi il accompagne la réingénierie du métier d'aide-soignant et ne s'oppose pas au transfert de 27 actes infirmiers par le ministère : recueil de la saturation en oxygène, pose de contentions, immobilisation, change de poches et de supports de colostomie, pose d'aérosols médicamenteux, lecture instantanée de la bilirubine par voie transcutanée, alimentation entérale: renouvellement de l'administration de l'alimentation par sonde naso-gastrique, pose et retrait de lunette à oxygène... seront les prochaines compétences des aides-soignantes ! Cela va considérablement étendre leur champ d'action à elles-aussi ! Et que dire de celui des agents de service hospitalier !

L'ONI participe à l'évolution du métier infirmier en promouvant l'ajout de nouvelles compétences mais ne revendique pas la création de nouveaux diplômes ! Le ministère des solidarités et de la santé ne veut surtout pas y penser car cela sous-tendrait la création de nouvelles grilles de rémunérations reprenant la valorisation de ces nouvelles qualifications.

Lorsqu'une profession acquiert de nouvelles qualifications, ces dernières devraient être sanctionnées par un diplôme ouvrant droit à un salaire. Au lieu de cela, les signataires confortent le gouvernement dans son refus d'associer la Pratique Avancée par exemple, à une véritable revalorisation salariale.

Dès lors, nous pouvons conclure sans coup férir que nous ne sommes pas en présence d'une extension du champ d'action d'une profession mais bien témoins d'un glissement de tâches qui concernera tous les métiers du soin. Dans une logique de dévalorisation des qualifications et des rémunérations, les deux signataires de la tribune du 18 juillet appellent l'ensemble de la profession infirmière à adhérer à un projet contraire à ses intérêts comme à ceux de ses patients, tentative désespérée et suicidaire de gérer la pénurie en personnels et en moyens.

Cette tribune est dans l'air du temps. Le ministère actuel et nos deux protagonistes travaillent sans relâche à la disparition des diplômes d'Etat, au découpage des métiers en compétences et des salaires en rondelles selon l'endroit où le salarié travaillera. Ils se cachent derrière un langage de techniciens et « de bon sens » espérant entraîner l'adhésion de la population. Mais ce faisant, ils déplacent le débat : « *Nous manquons de personnel ? Faisons travailler encore plus ceux qui restent !!* ».

Proposer un tel rafistolage comme réponse aux problèmes des Urgences, du grand âge et de la prévention primaire, c'est méconnaître la réalité de nos services. Nous manquons de tout, de personnels, de lits, de moyens et de reconnaissance. Exiger des salarié.e.s d'en faire encore plus, alors qu'ils et elles sont déjà à bloc, est synonyme au mieux d'indifférence, au pire de mépris.

Montreuil, le 29 juillet 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

54/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr